



Direction régionale du Centre
Circonscription de FES
Bureau de TAZA

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES N° 01/2018

L'Ordonnateur Liquidateur des Douanes et Impôts Indirects à TAZA, porte à la connaissance du public qu'il procédera à la vente aux Enchères Publiques de cyclomoteurs et de véhicules pour la ferraille désignés en annexes ci-jointes:

La vente aura lieu au magasin des douanes de Taza le **18/01/2018** à partir de 10h00 du matin. Les lots peuvent être visités durant les jours ouvrables de 9h00 à 16h00 au siège de l'ordonnancement de TAZA sise à route d'OJJDA .

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance des modalités et conditions de la vente auprès des bureaux des douanes ou en consultant le site Internet de cette Administration à l'adresse :

<http://www.douane.gov.ma/web/guest/ventes-auxencheres-publiques>

Conditions de la vente :

- Les enrichisseurs doivent obligatoirement avoir le registre de commerce (RC) portant la mention de ferrailleurs
- Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente.
- La vente sera consentie à l'enchérisseur le plus offrant retenu par l'Administration.
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité.
- Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication au comptant, à défaut de quoi, les lots seront remis en vente selon la procédure de folle enchère, conformément aux dispositions légales en vigueur.
- Les lots payés doivent être enlevés immédiatement.
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les marchandises adjugés et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu aux dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause.
- Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle, faute de quoi l'offre sera rejetée.
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs.
- L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers.
- L'acquéreur doit tenir une comptabilité matière des marchandises acquises et consigner leur mouvement tant à l'entrée qu'à la sortie sur un registre qui doit être présenté à toute réquisition du service des douanes ,tout autre document ne peut être opposable vis-à-vis de l'Administration.
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes.

L'ordonnateur Liquidateur des douanes à TAZA
El hassane OUARITI

Liste des Cyclomoteurs et des motocycles saisis

N° ordre	AFFAIRE ou Minutie n°	MARQUE	DESTINATION
1	340/2014	YAMAHA T-MAX	Ferraille
2	295/2014	HONDA SH	Ferraille
3	369/2014	YAMAHA MAJESTY	Ferraille
4	M74/2014	LONCIN	Ferraille
5	M62/2014	DERBI	Ferraille
6	18/2015	HONDA endommagé	Ferraille
7	283/2015	KAWAZAKI	Ferraille
8	202/2015	SUZUKI	Ferraille
9	402/2015	HONDA SH	Ferraille
10	M44/2016	MOBILITTE	Ferraille
11	M15/2016	MOTOBICANE	Ferraille
12	254/2017	PIWI	Ferraille
12	295/2017	PGT 103	Ferraille
14	303/2017	PGT	Ferraille
15	267/2017	HONDA SH	Ferraille
16	336/2017	KTM	Ferraille
17	402/2017	PGT 103	Ferraille
18	405/2017	SCOOTER YAMAHA	Ferraille
19	161/2017	YAMAHA X-MAX	Ferraille
20	167/2017	KAWAZAKI	Ferraille
21	152/2017	YAMAHA	Ferraille
22	227/2017	YAMAHA MAJESTY	Ferraille
23	98/2017 (M 504/2017/128)	YAMAHA	Ferraille
24	59/2017 (504/2017/70)	YAMAHA T-MAX	Ferraille
25	471/2012	docker	Ferraille

Listes des véhicules saisis dépôt douane

N° ordre	AFFAIRE	MARQUE	matricule	N° châssis	DESTINATION
1	277/2017	Mercedes 207d	57682-A-17	coupée	Ferraille
2	183/2017	Mercedes fourgon	6101-36-2	illisible	Ferraille
3	291/2017	Opel	CV379JE	illisible	ferraille

N.B : LISTE NON EXHAUSTIVE

Ordonnateur liquidateur des douanes et impôts indirects à TAZA
El hassane OUARITI